

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA21 22002**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, le règlement suivant :

**RCA21 22002** Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) à l'égard de la réduction du nombre de logements pour un bâtiment dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « habitation » (dossier 1208678014)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 14 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Sud-Ouest le 14 avril 2021.

En raison de la Pandémie Covid-19 et de l'ouverture partielle du Bureau Accès Montréal l'avis n'a pu être affiché au BAM.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat le 14 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire